



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PERMIS D'AMENAGER ILOT C COMMUNE DE FLEURY-SUR-ORNE

Le Maire de la commune de Fleury-sur-Orne ;

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.131-1 à L.131-10, L.132-1 à L.132-16, L.151-1 à L.151-4, R.104-11 à R.104-14 et plus particulièrement l'article R.423-57 portant sur l'autorité compétente dans l'organisation de l'enquête publique prévue en application de l'article R.123-1 du code de l'environnement ;
- Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 et suivants, L.181-1 et suivants et R.181-1 et suivants ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme en vigueur ;
- Vu la demande de permis d'aménager présentée par la société SEDELKA NORMANDIE, Monsieur REZGUI Malek, 70 avenue de l'Hippodrome 14000 CAEN, pétitionnaire, enregistré sous le n° 014 271 24 D0001 déposée en mairie de Fleury-sur-Orne le 16/05/2024 portant sur l'aménagement de l'ilot C, programme résidentiel et économique, comprenant la création des voiries, des réseaux et des aménagements paysagers soumis à l'enquête publique ;
- Vu le bilan de la concertation préalable (organisation d'une réunion publique le 20/11/2024) ;
- Vu les avis recueillis des services consultés dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager en application des articles R.423-50 et suivants du code de l'urbanisme ;
- Vu la demande n°2024-718 enregistrée le 06/06/2024, afin d'obtenir un avis sur l'évaluation environnementale du projet prévoyant l'aménagement d'un programme mixte d'habitation et d'activités économiques sur l'ilot C situé à Fleury-sur-Orne (14123) sur une surface de 11 hectares ;
- Vu l'avis délibéré n° 2024-5427 de la Mission Régionale Autorité environnementale (MRAe) en date du 06 août 2024 sur l'évaluation environnementale du projet ;
- Vu le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe en date du 14/11/2024 ;
- Vu la décision de nomination en date du 21 octobre 2024 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Caen désignant Madame CHEVALIER Françoise, commissaire enquêteur et Monsieur BOITON Patrick, commissaire enquêteur suppléant ;
- Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
- Vu l'arrêté municipal n°2024-296 d'ouverture d'enquête publique en date du 17/12/2024 ;

Considérant que le projet est soumis évaluation environnementale au titre de l'alinéa b de la rubrique 39 de l'annexe de l'article R.122-2 du code de l'environnement : « opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égale à 10 ha » ;

Considérant que le dossier de permis d'aménager est déclaré complet par le service instructeur de la commune de Fleury-sur-Orne ;

Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la demande de permis d'aménager de l'ilot C, terrain situé entre la rue du Fier à Bras au Nord, la route d'Harcourt à l'Ouest et le boulevard de la Suisse Normande à l'Est, sur une surface de 11ha situé à Fleury-sur-Orne (14123) pour la réalisation d'un programme mixte résidentiel et économique.

L'enquête se déroulera en mairie : siège de l'enquête – 10 rue Serge Rouzière 14123 Fleury-sur-Orne, du Lundi 20 Janvier 2025 à 15 heures au Vendredi 21 Février 2025 à 16 heures, soit 33 jours consécutifs. Toutes informations relatives au projet pourront être demandées auprès de la commune de Fleury-sur-Orne - 10 rue Serge Rouzière 14123 FLEURY-SUR-ORNE – en contactant le service urbanisme dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous : Anastasia MARY-GAUTIER - 02.31.35.73.15 - ilotc@fleury-sur-orne.fr

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale contenue dans le rapport de présentation du dossier d'enquête. L'enquête a pour objectif d'informer et de recueillir les observations et propositions du public sur le permis d'aménager de l'ilot C.

Durant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête et notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis :

- en version papier au sein de la mairie de Fleury-sur-Orne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - Jeudi de 13h30 à 17h30 – Samedi de 8h45 à 12h00

- en version numérique à l'adresse du registre dématérialisée : <https://www.registre-dematerialise.fr/5905>

Et sur le site internet de la ville de Fleury-sur-Orne :

<https://fleury-sur-orne.fr/vivre-a-fleury/cadre-de-vie/urbanisme/> rubrique « Enquête publique »

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public au siège de l'enquête :

20/01/2025	Mairie de Fleury-sur-Orne	15h00 – 17h00
08/02/2025	Mairie de Fleury-sur-Orne	09h00 – 11h00
31/01/2025	Mairie de Fleury-sur-Orne	14h00 – 16h00
21/02/2025	Mairie de Fleury-sur-Orne	14h00 – 16h00

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre papier déposé à l'accueil de la mairie de Fleury-sur-Orne, aux jours et heures habituels d'ouverture
- par courrier adressé par voie postale en mairie à l'attention de Madame la commissaire enquêteur
- sur le registre dématérialisé via le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5905>
- par mail adressé à l'adresse courriel dédiée : enquete-publique-5905@registre-dematerialise.fr

Au terme de l'enquête, le maire de Fleury-sur-Orne aura compétence pour statuer sur la demande de permis d'aménager conformément aux articles L.422-1 et R.423-32 du code de l'urbanisme.

Fait à Fleury-sur-Orne
Le 17 décembre 2024

Le Maire, Marc LECERF

